REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260429-2026_05_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné P.BOUVET – S.DEJARDIN pouvoir donné à S.ROUSSELET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-05-07 : ACQUISITION TERRAIN PRÈS DE LA SALLE DE SPORTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt porté sur la propriété privée ZO 0155 pour acquérir une bande de terrain d'environ 1 300 m².

Suite à la rencontre avec le propriétaire, un accord de celui-ci est donné pour une division de propriété. Le prix demandé est de 85 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord de principe pour acquérir une bande de terrain en fond de parcelle de la propriété ZO0155 au prix de 85 € / m² et pour demander à un géomètre d'intervenir (frais à la charge de la commune)..

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX
56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du